

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept le **26 juillet** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 juillet 2017, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LE MAIRE Alain, COLLETTE Abel, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, HAMON Serge, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges, AIGNEL-JAMET Tatiana

Absents excusés : RIGOLLE Delphine (pouvoir à Isabelle Goré-Chapel) CHEVALIER Hubert (pouvoir à Pascal Le Gall), SEULIN Marie-Pierre (pouvoir à Odette LE TOUX)

Absent : RONXIN-CLAVEREAU Jeannine

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Mme Isabelle GORE-CHAPEL, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 28 juin qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin souhaite avoir une pensée pour Mr Jérôme Vétill décédé récemment. Pompier, père de famille, ce décès a marqué la commune, la famille des pompiers, et il transmet à son épouse, ses enfants et toute sa famille les plus sincères condoléances de l'ensemble du conseil municipal.

1. LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE

■ **Informations diverses**

Mr Robin fait un compte-rendu des réunions et actions de la communauté de commune sur les dernières semaines :

- **Vote des subventions** : Les associations Mené des Sons et Tiers Monde ont reçu une subvention de respectivement 3500€ et 800€
- **Commission économique** : la signature de la convention avec la Région sur les dispositifs d'aide économique aura lieu le 6 septembre à Merdrignac, sur l'entreprise Bio3G. Mr Robin annonce également que deux collaborateurs ont été recrutés dans ce service, sur la mission du commerce et sur les affaires économiques.
- **Santé** : Un agent a été recruté sur un poste de chargé de mission (animations de réunions, sensibilisations, lien avec les professionnels du territoire, etc).
- **Aide à domicile** : Mme Aignel-Jamet fait un compte-rendu de ce dossier : le département avait annoncé une réforme des SAD pour remédier aux difficultés financières des petits services. Il s'agissait d'un appel à projet pour des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour regrouper ces services sur des échelles plus importantes. Le groupement sur Loudéac n'entre pas en concurrence avec l'ADMR sur Merdrignac. L'idée qui prime est de laisser le libre choix à l'usager et de laisser les compétences et particularités locales exercer leurs compétences.
- **Suspension des aides de l'Agence de l'eau pour les Assainissements Non Collectifs** : Suite à une plainte déposée au Tribunal Administratif d'Orléans, les aides sont momentanément suspendues jusqu'au 9 novembre.
- **Pôle culinaire** : Le principe de ce projet est d'avoir sur le territoire une cuisine centrale qui réponde aux besoins de portage de repas, et pour une prestation de qualité, de « bien manger ». Malgré le coût global estimé à 1 million d'euros (mise aux normes, réfection intégrale des locaux, renouvellement des systèmes de cuisson, etc) la volonté des élus et agents de travailler sur ce dossier est réelle. Les 9 communes de proximité sont partantes pour ce projet (sauf Trémourel et Loscouët qui n'entrent pas dans la livraison aux scolaires). Les études portent aujourd'hui sur le montage financier et le portage administratif (soit par un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ou bien via le CCAS). Les financements espérés s'élèveraient à 50%.
- **Rythmes scolaires et TAP** : La décision communautaire est de maintenir les rythmes scolaires pour l'année à venir 2017-2018, et de poursuivre la réflexion sur l'année suivante, avec l'interrogation sur la pérennité ou non des aides de l'Etat. Dans l'état actuel des plannings, il manque néanmoins des encadrants pour la rentrée à Merdrignac, notamment ayant le BAFA.

Au sujet de l'intercommunalité, des élus regrettent que certaines commissions n'aient toujours pas été réunies, notamment celle sur les énergies renouvelables et développement durable.

- **Installation du cabinet de vétérinaire** : Mr Robin informe le conseil que les vétérinaires installés au cabinet de la Rance souhaitent construire une clinique vétérinaire en face de la gendarmerie et ont fait une proposition d'achat de parcelle. Cette proposition s'est faite sur la base de l'estimation des Domaines, à 32€ HT/m² puisque ce terrain est classé en constructible. A l'unanimité le conseil municipal approuve cette transaction et autorise Mr le Maire à signer tout acte s'y afférant.

- **RN164** : Mme Goré Chapel fait le compte-rendu de la réunion de travail sur les itinéraires de substitution qui a eu lieu le 18 juillet. Le groupe de travail a finalisé ses propositions notamment par un itinéraire principalement parallèle à la RN164 pour éviter de traverser des parcelles et rester éloigné des habitations. A l'unanimité les propositions présentées au conseil municipal sont validées.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, QUALITE DE VIE EN VILLE, GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE

- **Village Etape** : Mmes Goré-Chapel, Le Toux et Rossignol ont participé à la journée de promotion du label Village Etape sur l'aire de repos de Brocéliande le 22 juillet en compagnie d'élus d'autres communes labellisées et des représentants du label Village Etape.
- **Rue du Mené** : l'expertise a eu lieu le 25 juillet pour établir un référé constat de l'état de la route. L'expert a constaté 30 points d'affaissement jusqu'à 57 mm, des zones faïencées sur 25% de la surface de la rue et des tranchées fantômes au droit des travaux. Son expertise permet de constater les dégâts et d'autoriser la commune à entreprendre les travaux nécessaires à la sécurisation, et sur la base de ces constats un expert établira les responsabilités de chacun.
- **Convention avec ENEDIS** : Mme Goré-Chapel explique qu'une étude notariale a été sollicitée par la société **ENEDIS** afin d'établir un acte notarié portant sur la mise en place d'une installation électrique sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune. La convention sous seing privé signée avec ENEDIS a été enregistrée au Service de la publicité foncière, mais n'a pas été publiée. Sur demande, et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation. Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette convention et autorise Mr le Maire à signer l'acte authentique.

3. QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Présentation de la SOCLE** : Mr Hesry explique que la Socle a été instituée par arrêté du 20 janvier 2016, et s'inscrit dans la réforme de la gouvernance de l'eau (GEMAPI), issue des lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Ces stratégies doivent être élaborées à l'échelle de chaque grand bassin hydrographique français et doivent comprendre un descriptif de la répartition actuellement connue des compétences dans le domaine de l'eau (Gemapi, eau potable, assainissement) entre les collectivités et leurs groupements, et des recommandations pour l'exercice des compétences pré-citées. Le projet de Socle Loire-Bretagne est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Centre-Val de Loire, Mr Hesry invite les conseillers à en prendre connaissance et leur avis sera demandé au conseil municipal du mois de septembre.
- **Ordures Ménagères et Tri Sélectif** : Mr Hesry informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu avec le Lycée de Merdrignac et le service gérant le tri sélectif à LCBC, pour un projet impliquant les 60 étudiants en BTS commercial. Ils vont effectuer un projet autour du tri sélectif, faire du porte à porte fin septembre pour sensibiliser les habitants sur le sujet et sur l'impact du tri. Une communication sera faite pour prévenir les habitants de Merdrignac.

Mr Hesry rappelle également que le ramassage des conteneurs jaunes en campagne a lieu le lundi des semaines impaires. Il regrette que des conteneurs soient volés, il n'y en a plus en stock à l'heure actuel et cela devient compliqué de les remplacer.

4. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- **BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2**
Mr Le Gall explique que la DM n°2 au budget principal est liée à des dépenses complémentaires (achats de remorques pour contenir et transporter les barrières, remplacement d'un frigo à la médiathèque), et à la réalisation d'un mur de soutènement à la Ville Hubeau.

A l'unanimité l'assemblée valide la décision modificative n°2 au budget principal.

▪ QUESTIONS DE PERSONNEL

Recrutement au poste RH : suite au départ de Mme Simon, une annonce va être publiée pour son remplacement. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le recrutement sur les trois grades de catégories C ou sur le grade de Rédacteur en catégorie B. A l'unanimité l'assemblée valide cette proposition.

Demande de changement au grade d'attachée principale, au 5 juillet 2017 selon l'inscription sur la liste d'aptitude. Suite à la réussite de l'examen professionnel, l'agent demande à changer de grade, toujours dans la même catégorie d'emploi (A). Si l'assemblée l'approuve, il est nécessaire de procéder à la création du poste par délibération et la modification du tableau des effectifs, puis de saisir la CAP du Centre de Gestion. A l'unanimité l'assemblée approuve ce changement de grade et autorise Mr le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Mr Robin informe l'assemblée que Mr Boulé, responsable des services techniques, a demandé sa mutation pour la collectivité de Ploërmel. Cette demande est liée à un souhait de se rapprocher de son bassin de vie. Mr Robin salue le travail effectué toute ses années par Nicolas Boulé, sur un poste pas toujours simple avec des contraintes de gestion d'équipe et de planning complexes. Il lui souhaite une bonne continuation dans sa carrière à Ploërmel.

De plus, Mr Robin informe que Mr Alain Billaud, agent des services techniques, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} novembre. Mr Robin remercie Alain Billaud pour toutes ces années au service de la Commune de Merdrignac et souhaite que sa retraite lui apporte tout l'épanouissement qu'il puisse espérer.

5. AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE, CULTURE, ET COMMUNICATION

▪ Fonds d'aide aux jeunes

Mme Ducher explique que **Cinq fonds locaux d'aide aux jeunes** couvrent le département costarmoricain : Dinan, Lannion, Guingamp, Loudéac et St Brieuc. Ces fonds sont gérés par Mission Locale. Il s'agit de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans ayant des ressources faibles voire nulles et donc de responsabiliser ces jeunes, les aider à acquérir une autonomie sociale via des actions de secours temporaire pour des besoins urgents, aide financière pour la réalisation d'un projet d'insertion qui fait l'objet d'un engagement de la part du bénéficiaire, et actions d'accompagnement individuelles ou collectives (jeunes exclus ou proches de l'exclusion).

Les montants des aides sont alloués par une commission dans chaque mission locale (700€ avec un plafond de 300€ maximum par mois et 80€ pour des réponses à l'urgence). Le financement du dispositif est abondé par le conseil départemental et les collectivités locales. Les communes ou intercommunalités peuvent contribuer ou non au financement du dispositif, librement, sur un montant qui peut se situer entre 0.35€ et 0.40€/habitant, soit pour Merdrignac entre 1109.85€ et 1268.40€. Les contributions sont allouées aux jeunes relevant de notre territoire et les bilans sont communiqués chaque année en février-mars. Après en avoir discuté, l'assemblée approuve une participation de la commune de Merdrignac à hauteur de 0.40€/habitant.

▪ Questions diverses

Fresque du château d'eau : Mme Goré-Chapel précise qu'un des prestataires sollicité pour étudier le projet de fresque a décliné l'offre pour des raisons de faisabilité technique.

Concernant le château d'eau Mr Georges Chartier précise que les travaux vont débuter en septembre, et qu'une base de vie du chantier sera installée à côté du château d'eau.

6. EQUIPEMENTS SPORTIFS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE

• Réaménagement du stade : validation du programme

Mr Robin présente l'état du programme de travaux et de réaménagement. Quelques détails sont encore à préciser mais l'orientation générale est là. Le premier objectif est d'optimiser l'utilisation du lieu par tous les publics : clubs de sports, mais aussi scolaires, pour de l'entraînement comme de la compétition. Le deuxième objectif est de sécuriser l'accès.

Concernant la partie football, le terrain d'honneur, conservé enherbé sera élargi de 5m, drainé, avec un arrosage automatique optimisé. Le terrain annexe sera entièrement réorienté et refait enherbé. Il est proposé d'y ajouter un demi-terrain en synthétique qui permettra des plateaux techniques d'entraînement toute l'année, ainsi que l'accueil de compétitions jusqu'aux U13. De plus les mains courante, éclairage seront renouvelés et le Club House sera revu pour améliorer sa capacité d'accueil.

Concernant l'athlétisme qui évolue aujourd'hui en Nationale 2 avec un grand nombre de pratiquants, la piste pourra être élargie à 400m sur 4 couloirs, en tartan, et avec une ligne droite pour le 100m. Toutefois cela nécessite de déplacer des agrès (saut et lancer notamment) au niveau de l'anneau central ou sur les côtés du terrain d'honneur.

L'accès sera sécurisé via un parking de 35 places et un arrêt minute devant l'entrée.

Ce projet est innovant et structurant car très peu de structures intègrent une piste de 400m dans les côtes d'Armor. Cela permettra d'accueillir les sportifs et scolaires dans de bonnes conditions techniques, mais aussi d'organiser des compétitions et stages en valorisant la capacité d'accueil du Val de Landrouët.

Le budget estimatif de ce projet est d'environ 2 230 000€TTC (frais d'honoraires inclus). Le plan de financement inclut : la DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires ruraux), le CNDS (Conseil National de Développement du Sport), les ligues concernées (notamment pour les mains courantes, le club house ou des fonds de concours divers), le SDE (Syndicat Départemental d'Électricité) pour l'éclairage, le Département via le Contrat de Territoire, et la Région. Des fonds de concours seront sollicités également.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité le Programme du projet et son plan de financement.

▪ **Subvention exceptionnelle pour participation à une compétition nationale**

Mr Besnard donne lecture d'un courrier du club d'athlétisme qui sollicite une subvention exceptionnelle pour participation à des compétitions nationales pour 5 de ses athlètes. A l'unanimité la subvention est accordée. Les élus félicitent les sportifs et saluent leurs résultats.

• **Mise à jour du plan départemental des chemins de randonnée :**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés, conformément à l'article L361.1 du Code de l'Environnement. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : émet un avis favorable au PDIPR et accepte l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux (les nommer si possible ou joindre une copie du plan des circuits approuvés et des modifications apportées). Il s'engage à ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan, à l'aménagement des sentiers, à préserver leur accessibilité, à en garantir le balisage, à en garantir l'entretien, à signer des conventions avec les propriétaires privés, pour autoriser le passage des randonneurs, à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à toutes opérations foncières, à proposer une désinscription quand le tronçon n'a plus d'intérêt pour la randonnée, et autorise Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions et tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Convention d'animation avec la fédération de pêche des côtes d'Armor** qui formalise le partenariat déjà existant entre la commune de Merdrignac et la fédération de pêche pour le bon déroulement du programme d'animations estivales visant à initier un large public. A l'unanimité l'assemblée autorise Mr le Maire à signer cette convention.
- **Argent de poche** : Mr Besnard rappelle que le dispositif d'argent de poche se déroule actuellement. Les jeunes sont encadrés par des agents mais aussi par des élus, et du fait des congés d'été et du grand nombre de jeunes inscrits cette année, des élus sont nécessaires pour encadrer des jeunes en août. Les actions ont été de nettoyer les tribunes du stade, nettoyer et désherber des allées du cimetière, accompagner des élus sur de la distribution de courrier ou de supports de communication, aider des agents sur de la manutention liée aux festivités ou au ménage dans les écoles, etc.
- **Suggestion de boîtes à livres** : Mme Portier souhaiterait que soit discutée en commission culture l'opportunité d'installer des boîtes à livres dans certains secteurs de la commune. Il est proposé d'y associer les agents de la médiathèque.
- **Organisation Uvas Pasas** : le festival aura lieu les 31 août, 1er et 2 septembre. L'organisation se précise, la programmation est établie et la coopération avec les services municipaux sera précisée dans les prochains jours. Mr Robin félicite l'association Mené des Sons pour cette nouvelle édition qui s'annonce prometteuse avec des groupes de renom.
- Monsieur Hamon, conseiller municipal, fait remarquer que beaucoup de mauvaises herbes ont poussé dans le cimetière et trouve cela regrettable. Monsieur le Maire en est conscient et rappelle que l'interdiction d'appliquer des pesticides, plus des arrêts de travail dans le service espaces verts expliquent cette situation. Il rappelle que seule la solution mécanique est autorisée, ce qui rend les tâches chronophages et répétitives. La commune ne peut pas se permettre d'embaucher de nouveaux agents municipaux, auquel cas il faudrait des financements par l'augmentation de l'impôt, ce qui n'est pas souhaité par l'exécutif. Dans la mesure du possible, le nécessaire va être fait pour améliorer la situation, mais Monsieur le Maire en appelle également à la tolérance de la population.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22h30